

L'Echo Des Communes, Vendredi 9 Octobre 2020

Avec DANAE, nous avons fait le choix de proposer à notre clientèle des solutions d'investissement axées sur les valeurs réelles. Aujourd'hui, je vous invite à découvrir l'une d'entre elles : le Bois d'Agar.

Originaire d'Asie du Sud-Est, cet arbre unique produit une résine dense et riche très prisée et utilisée dans une grande variété de produits : cosmétiques, parfums de luxe, médecine, etc. La rareté, l'offre limitée et l'augmentation de la demande en bois d'agar en ont fait l'un des bois les plus chers du monde, avec des prix qui devraient continuellement augmenter, l'offre actuelle ne couvrant que 20% de la demande mondiale.

Au cours de la dernière décennie, les plantations forestières sont passées de l'espace de marché alternatif à la catégorie d'actifs de choix pour les investisseurs avisés qui cherchent à diversifier leurs portefeuilles et à couvrir leurs risques par rapport aux marchés traditionnels.

Aujourd'hui, plus acteurs intégrés se partagent le marché, depuis la plantation, jusqu'à la vente de parfums très exclusifs – je vous invite à visiter le site des Fragrances Du Bois par exemple pour vous faire une idée des prix des flacons ! – et proposent à des investisseurs européens de participer à ce marché.

J'ai dit Européens, mais pas Français. Car autant couper court à tout débat, ces solutions de placement ne sont pas agréées par l'AMF et ne sont pas autorisées à une commercialisation active.

C'est pour cela que je n'ai pas le droit de vous parler de tel ou tel produit, ni de vous donner ici aucune caractéristique : montant, durée, rendement etc etc.

Est-ce à dire que vous ne pouvez pas les acheter ? Non ! A condition que ce soit vous qui m'en fassiez la demande expresse. Vous, consommateur européen, avez le droit de tout acheter à partir du moment où c'est vous qui en manifestez le souhait !

Vous voulez en savoir plus ? Passez-moi un coup de fil (06 60 71 71 43).

